Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260703-20260708-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE LANDUJAN

Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 2 juillet, à vingt-heures, s'est réuni le Conseil Municipal, dûment convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur HENRY Serge**, Maire.

Date de convocation : 24/06/2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14
Secrétaire de séance : Mme. GAUTIER Linda
Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part à la délibération : 14
Nombre de Voix : 14+1 = 15

Présents : M. HENRY Serge, M. RAMEL Pascal, Mme. RESCAN Laurence, Mme. CARESMEL Marie-Thérèse, M. ESNAULT Christophe, M. ROLLAND Stéphane, Mme. GIRARD Charlotte, M. DAVID Jean-Marc, Mme LE GOFF Véronique, Mme. GAUTIER Linda, Mme. HELOU Fabienne, M. FONTAINE Bertrand, M. FOUR Éric et M. DEFFAINS Jérémy.

Absents excusés : Mme. SAUDRAIS Vanessa

Absents non excusés :

Pouvoirs : Mme. SAUDRAIS Vanessa à M. ESNAULT Christophe

Le Quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

20260708

Objet de la délibération : Dénomination des rues dans le lotissement de la Rabine

Monsieur le Maire expose que le Conseil municipal doit donner le nom des 2 nouvelles voies dans le lotissement de la Rabine.

Voici la proposition de nom pour la voie A :
- Rue de la Rabine
- Rue des tilleuls
- Rue des arbres fruitiers

Voici les propositions de noms pour la voie B qui est une impasse :
- Impasse du Domaine
- Impasse des acacias
- Impasse des bosquets
- Impasse des ormes
- Impasse des peupliers
- Impasse des tulipiers
- Impasse des érables

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260703-20260708-DE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité, DECIDE,

- **De nommer la voie A comme suit : Rue de la Rabine**
- **De nommer la voie B comme suit : Impasse du Domaine**

Ont signé au registre les membres présents.
Copie certifiée conforme,
Question inscrite à l'ordre du jour

le Maire,
Serge HENRY

MAIRIE DE LANDUJAN
35360

Délibération rendue exécutoire
Publiée le :
Transmise à la Préfecture d'Ille et Vilaine
Pour contrôle de légalité le :